

ENVOI DU PASSEPORT A DOMICILE PAR COURRIER SECURISE

Vous avez demandé l'envoi de votre passeport à domicile par courrier sécurisé.

Il est donc indispensable de conserver ce document ainsi que le récépissé de demande qui vous est remis, sur lequel figure le code d'accès dont vous aurez besoin pour activer votre passeport.

ETAPES DU PROCESSUS

I – **Réception d'un courriel** vous informant de l'expédition du passeport, par le consulat, et comportant les références de l'envoi. Ces références vous permettront de suivre en ligne l'acheminement du pli.

II – **Réception du passeport**

1. Dès réception du passeport, vérifiez-le (état du passeport, qualité de la photo, exactitude des données)
2. Munissez-vous du code d'accès et du n° de passeport puis connectez-vous au télé-service (lien : <https://telereception-passeport.ants.gouv.fr/>)
 - a – votre passeport est correct, vous l'acceptez → cliquez sur l'icône « *j'accepte mon passeport* » puis suivez les étapes
 - b – votre passeport présente un défaut ou une erreur → vous le refusez en choisissant l'option « *mon passeport présente un défaut qui le rend inutilisable* » puis suivez les étapes.

III – **Non réception du passeport**

1. Vous ne recevez pas le pli
 - a – vérifiez auprès du transporteur qui devra vous remettre, le cas échéant, une attestation de perte ou vol du pli
 - b – muni du récépissé de demande de passeport, du code d'accès et de l'attestation de perte ou vol numérisée, connectez-vous au télé-service (<https://telereception-passeport.ants.gouv.fr/>), cliquez sur l'icône « *déclarez la non-réception du passeport* » puis suivez les étapes.
2. Vous recevez le pli mais l'enveloppe est vide : muni du récépissé de demande de passeport et du code d'accès, connectez-vous au télé-service (<https://telereception-passeport.ants.gouv.fr/>), cliquez sur l'icône « *déclarez la non-réception du passeport* » puis suivez les étapes.

IV – **Restitution de l'ancien passeport** (dans le cas d'un renouvellement)

En l'absence de visa en cours de validité (à justifier), votre ancien passeport doit impérativement être retourné au consulat (dans une enveloppe aux caractéristiques identiques à celle fournie).

<p>LE NON-RESPECT DE CETTE PROCEDURE ENTRAINERA L'INVALIDATION AUTOMATIQUE DE VOTRE NOUVEAU PASSEPORT</p>
--

Je m'engage sur l'honneur à suivre la procédure décrite et, le cas échéant, à renvoyer l'ancien passeport à l'administration par courrier sécurisé.

Signature du demandeur :

Fiche à imprimer en double exemplaire :

- Un exemplaire à agraffer au récépissé de demande de passeport et à remettre au demandeur
- Un exemplaire à faire signer par le demandeur et à conserver par le poste avec le récépissé de demande de passeport